

Rapport d'activités de la Communauté de Communes

du VAL DE LIGNE pour l'année 2011

MODIFICATION DES STATUTS

ORC

2 : Actions de développement économique communautaire :

2.8 : opération de soutien et de développement des activités commerciales, artisanales ou de services, de type opération rurale collective (ORC)

PLH

B : Groupe de compétences optionnelles :

1 – Politique du logement et du cadre de vie :

1-1 : Mise en place et réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

1-2 : Mise en place du programme local de l'habitat (PLH)

PETITE ENFANCE

5 – action en faveur de la petite enfance

5.1 – La Communauté de Communes sera signataire des contrats dans ce domaine avec la CAF, la MSA ou tout autre organisme partenaire compétent (uniquement le volet enfance du contrat enfance jeunesse).

Mise en place, gestion et animation d'un relais d'assistantes maternelles intercommunal.

Création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance/crèche-halte garderie et de micro-crèches sur le territoire de la CDC, (à l'exception des garderies périscolaires qui restent de la compétence communale).

« Mise en place de lieux d'accueil pour les rencontres parents enfants »

Fonctionnement :

- Mission locale : la permanence est tenue tous les mardis à Largentière.
- Ecrivain public : une permanence est tenue le 4ème vendredi de chaque mois après midi de 13h30 à 16 h30 dans les locaux de la CDC du Val de Ligne
- Journal intercommunal Annuel
- Encart publicitaire calendrier des pompiers
- La toiture du bâtiment est en mauvais état, et l'étanchéité de la terrasse de l'appartement également.
- Achat de bacs d'occasion à la ste PLANCHER, moyennant 3500 euros HT.
- Remplacement serrure pour l'appartement T3 et prestation de nettoyage
- Adhésion à fréquence 7
- Modification dans les commissions suite à la démission de Mme LALAUZE Evelyne par M. BOIRON Bernard.
- Conventonnement avec le site de Proximité à titre gratuit.
- Accord sur la modification statutaire du SYMPAM
- Accord sur la modification statutaire du SM ARDECHE CLAIRE
- Commande de poubelles avec la société PWS pour 8450.50 euros HT
- Contrat avec SVP, Assistance juridique renouvelé
- Réalisation de l'étude PLH :le cabinet URBANIS a été choisi comme bureau d'étude moyennant 55.005 euros HT pour les deux communautés de communes (BEAUME DROBIE et VAL DE LIGNE)
- Mise à disposition des Brigades d'insertion auprès des communes pour 10 semaines soit un coût de 15 700 euros TTC.

Marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

- Lancement du marché des collectes des ordures ménagères et du tri sélectif sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 (3 ans + renouvelable 2 fois 1 an) avec le Cabinet GIRUS pour la mission d'assistante de maîtrise d'ouvrage
- Validation de la CAO le 18 octobre 2012 pour le marché collecte avec l'entreprise PLANCHER ENVIRONNEMENT pour un coût annuel de 208.000 euros HT
- Le Conseil communautaire a donné tout pouvoir à Monsieur le Président de signer le marché avec l'entreprise PLANCHER ENVIRONNEMENT le 7 novembre 2011

Maison médicale

Emprunt de 100.000 euros pour l'acquisition du terrain de la Maison médicale

Lancement d'une étude géotechnique avant d'implanter le bâtiment par l'entreprise GINGER CEBTP pour 2950 euros HT

Mission CSPS donnée à APAVE pour un montant de 3825 euros HT

Missions SEI, L, HAND et CONSUEL donnée à APAVE au prix de 8856 euros HT

Diagnostic amiante par le cabinet GONTHIER et MORENO pour un montant de 326.08 euros HT.

La société APAVE a été désignée pour la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées pour un montant de 350 euros

Travaux de démolition d'un Bâtiment par l'entreprise MANENT pour 10.450 euros.

Validation du choix des entreprises pour la construction de la maison médicale

Lot 1 MANENT pour 56596.16 euros HT

Lot 2 SN JOUANNY pour 339553.80 euros HT

Lot 3 SPEF MONTELMAR pour 80.079,10 euros HT

Lot 4 BMS pour 58666.23 euros HT

Lot 5 BROUCHIER pour 37243.10 euros HT

Lot 6 CMV AUBENAS pour 91025.60 euros HT

Lot 7 ATBR pour 38895.60 euros HT

Lot 8 GASSEND pour 87388 euros HT

Lot 9 SOL CERA pour 44386.29 euros HT

Lot 10 PRO POSE pour 44386.29 euros HT

Lot 11 ESTEVE pour 95790.45 euros HT

Lot 12 GILBERT ROBERT pour 76.100 euros HT

Emprunt de 175.000 euros avec le Crédit Agricole (le Conseil Général a accordé une subvention de 175 000 euros qu'il versera en annuité sur 15 ans)

Emprunt de 600.000 euros avec le Crédit Agricole

Office Intercommunal du tourisme

Constitution du Conseil d'exploitation de l'office Intercommunal du Tourisme

<u>Collège des élus - Titulaire</u>		<u>Suppléants</u>	
VAN DER VORST Joelle,		CAUVIN COCATRE Clarisse	
DELEUZE Johan		STEMPERT Claude	
PAUL André			
LALAUZE Evelyne		VIELFAURE Robert	
ALLEFRESDE Laurence		BAULAND Brigitte	
MAIGRON Agnès			
LEDAUPHIN Michel			
MONNIER Jean, Président			
VINCENT Thierry			

DEGAUGUE Alain			
ARNOUT Edwige			
<u>Collège des Acteurs du Tourisme – Titulaire</u>		<u>Suppléants</u>	
COMBE Christian		PORQUET Nathalie	
CHEVALIER Philippe		VEDOVATO Bernard	
MATHIEU Richard		IMBERT Gilbert	
DESSAILLY Sandrine		LALAUZE Sylvie	
GUILLEMIN Gérard, Vice Président		DIMEO Brigitte	
BELIN Claude		GROGNET Philippe	
FOURNET Claudine		RUIZ José	
GRIMAULT Stéphane		STEFANELLO Alain	
BOUTARD Therry			
SERVANT Robert			

Nomination d'un directeur de régie en la personne de Mme PINEDE Isabelle

Vente de topoguides à 8 euros l'unité

Vente de Topoguides aux collectivités et commerces soit 6.15 euros l'unité

Embauche d'un adjoint territorial du patrimoine pour une durée de trois mois renouvelable 1 fois à compter du 9 mai 2011 pour une durée de 28 h par semaine

Embauche d'un agent d'accueil à compter du 27 juin jusqu'au 4 septembre 2011 pour 28 h par semaine

Embauche d'un adjoint territorial du patrimoine pour une durée de 3 ans à compter du 9 novembre 2011 pour une durée de 17.50 h par semaine

Embauche d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe pour une durée de 3 ans à compter du 9 novembre 2011 pour une durée de 14 h par semaine

Adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la médecine du Travail

Mise en place d'une régie de recettes pour encaisser les produits des topoguides, les visites guidées, la billetterie, prestations de sports et de loisirs, les photocopies et les télécopies
Billetterie :

* prestations d'activités : mise en place d'une convention avec des prestataires privés qui régleront les questions de responsabilités et de paiement de la prestation. L'OIT versera 95 % de la recette à chaque fin de mois à chaque prestataire concerné

- billetteries relatives aux manifestations ayant lieu sur le territoire, les billets sont vendus au même tarif par l'OIT et par l'organisateur d'activités. A l'issue de la manifestation, l'OIT verse à l'organisateur la totalité de la recette et l'organisateur payera à l'OIT un coût forfaitaire de 5%.

- billetterie concernant une manifestation hors du territoire, le prix des billets vendu par l'OIT sera identique au prix de l'organisateur d'activité mais l'OIT se réserve 10% de la recette.

- concernant la billetterie des spectacles et concerts : l'OIT prend des frais de location par billet vendu à savoir 1 € par billet.

Acquisition du matériel auprès de Me MONTILLET, commissaire Priseur, pour un montant de 6155 euros.

Location du local à compter du 1^{er} juin 2011, 8 rue Camille Vielfaure à LARGENTIERE.

Création d'un site internet avec MTCOM AUBENAS moyennant 9 245.08 euros TTC.

ZAC DU GINESTET

Rétrocession au SEBA des réseaux eau et assainissement

Installation d'une cuve à incendie par Gravure Industrielle Altenbach pour 19200 euros HT
Avec le terrassement par l'entreprise CHANIOL pour 1264.58 euros HT
La SARL ERDV, M BARRAS abandonne le projet photovoltaïque et ne rachète plus la parcelle 2 et 4.
Borner par un géomètre la partie à céder aux consorts VINCENT

Syndicat Ardèche claire

Désignation de délégués

LAURAC : NURY Didier	RIEU Gilles
ROCHER : VIELFAURE Robert	DEGAUGUE Alain
PRUNET : LEDAUPHIN Michel	SOULERIN Raymond
JOANNAS : LABROT Jean	ARNOUT Edwige
UZER : MONNIER Jean	ALLAHOUM Mohamed
MONTREAL : FILIPPINI Nathalie	MANENT Fabienne
LARGENTIERE : LACROIX Bernard	WATREMEZ Claude
SANILHAC : OLIVIER Robert	LALAUZE Evelyne
CHASSIERS : RUFFAT Jean Claude	KNOCKAERT Jean Marie
CHAZEAX : GIRAUD Jacky	MAIGRON Agnes
TAURIERS : BAULAND Brigitte	DUCLLOT Gisèle

Commission accessibilité aux personnes handicapées

- LAURAC – Robert BRUGERE
- MONTREAL – Fabienne CARDOSSO
- SANILHAC – Evelyne LALAUZE
- ROCHER – Robert VIELFAURE
- JOANNAS – Solange MERCIER
- CHASSIERS- Claude STEMPERT
- LARGENTIERE – Emmanuel CLEMENT
- TAURIERS- Sabine BOMPARD
- PRUNET – Catherine HOCHET
- CHAZEAX - Guy FALGON
- UZER – Gérard GERMAIN

Atelier relais

Une pompe de relevage doit être installée pour 5 495 euros.
Signature du contrat administratif de location accession
Réception du chantier au 1^{er} mars 2011
Bornage des terrains aux prix de 1100 euros HT par l'entreprise GEO SIAPP
Essai pression par entreprise LEYRIS pour 110 euros HT
Avenant d'assurance concernant le dommage ouvrage pour un montant de 626.77 euros HT.

ZONE DES TRAVERSESES

Désignation d'un suppléant : M. MONNIER Jean

PETITE ENFANCE

Signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF d'Aubenas et la MSA valable à compter du 1^{er} janvier 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2014 pour les actions suivantes :

- Maintenir et développer l'activité de la crèche
- RAM
- Soutenir l'action lieu d'accueil enfants parents
- Construction d'une crèche

- Créer un poste de coordinateur enfance jeunesse (sous réserve que la CDC prenne la compétence jeunesse)

Mise en place d'une convention entre la CDC Beaume Drobie et la CDC Val de Ligne pour les crèches des 2 territoires.

CRECHE

Convention de mise à disposition du personnel avec la commune de Largentière pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Mise aux normes de la Crèche de Largentière pour 10.228 euros TTC : la CDC accorde une subvention de 2500 euros

RAM

Comité de pilotage pour le RAM : Mme BAULAND, Mme MAIGRON, Mme MERCIER Solange, Mme MERCIER Jeanine, M VIELFAURE, Mme PACCOUD, Mme GRILLAT
Création d'un poste de responsable du relais d'assistantes maternelles.

Acquisition d'une malle pédagogique pour un montant de 2 959.67 euros TTC et demande de subvention auprès de la CAF.

VOIE VERTE

Validation de la CAO et de prendre SAFEGE pour un montant de 30.486 euros

Lancement de l'étude

Pose du grillage sur les Viaducs, pose de la signalétique d'informations.

CULTURE

Accord de subvention pour l'année 2011 :

ABRIBUS 1 200 euros

MUSICA CHŒUR 300 euros

AU DELA DU TEMPS 4 000 euros

RAIDLINK'S 800 euros

CHASSIERS POINT ORGUES 400euros

CIE LAURAC EN CIEL 400 euros

AIME 1 000 euros

ARTZIMUT 150 euros

RANDONNEE

Entretien des chemins de randonnées sur Laurac et Montréal par ESAT LES AMANDIERS pour un montant de 6 414.84 euros HT

Entretien pour les autres communes avec SYNERNAT pour un montant de 26 690 euros TTC soit 17 semaines

Abattage d'arbres par Atout environnement moyennant 1650 euros HT

Convention signée avec BETHANIE pour le balisage.

Adhésion comité départemental de la randonnée pédestre pour 60 euros

Organisation de la 3^{ème} fête de la randonnée à CHAZEAX

Organisation de Rand'eau avec les écoles du Val de ligne

PROJET LAURAC – CIRCUITE DE L'EAU

L'entreprise SOBOUL a été choisie pour la restauration du lavoir communal et du bâtiment pour un montant de 3089.50 euros HT, avec un complément de 586.30 euros.

Début des travaux sur le toufache, bâtiment pompe, lavoir, calades.

ECLAIRAGE PUBLIC

Convention signée avec le SDE pour la commune de TAURIERS de 17192.32 euros HT

Coffret d'éclairage public pour CHASSIERS par l'entreprise ETDE pour 250 euros HT

Convention signée avec le SDE pour la commune de LAURAC de 14027.54 euros HT
MONTREAL : Un coût de 2731.04 euros HT supplémentaire pour l'enfouissement de
l'éclairage.

DIVERS

GARANTIE D'EMPRUNT POUR ASSOCIATION BETHANIE :

Par délibération en date du 6 juin 2011, il a été décidé de garantir une partie de l'emprunt fait par l'Association Bethanie pour financer la construction de l'IME de Chassiers. Cet emprunt a été fait auprès de la Caisse d'épargne LDA pour un montant de 1 000 000 euros. Le conseil communautaire a assuré sa garantie à hauteur de 200 000 euros pour toute la durée du prêt à savoir 25 ans.